



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 228-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.347

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bösigler (Niederbipp, UDC) (porte-parole)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Salzmann (Mülchi, UDC)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 509/2022 du 18 mai 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Offensive bernoise bio : espoir ou désespoir pour les fermes bio bernoises ?

L'offensive bernoise bio 2025 vise l'augmentation de la plus-value du secteur de l'agriculture biologique d'ici à 2025. En tant que maraîcher dans le canton de Berne et distributeur, sur différents canaux, de légumes, de salades et de plantes aromatiques issus de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique, j'occupe une place prépondérante sur le marché que je connais très bien depuis de nombreuses années.

Dans son rapport sur l'offensive, le Conseil-exécutif précise que l'offre de produits biologiques dépasse momentanément la demande et que le marché montre des signes de saturation dans différents domaines. Une tendance que nous constatons également au quotidien dans le négoce de légumes. Quant au marché conventionnel, il abonde de produits biologiques qu'il peut pour l'instant absorber en partie, jusqu'à ce qu'il se retrouve lui aussi saturé.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande de produits biologiques s'explique par la propension insuffisante des consommatrices et consommateurs à se tourner vers le bio. Les coûts élevés pour le déclassement ou la destruction de produits biologiques engendrent des préjudices économiques pour les exploitations concernées.

Le texte de l'offensive ne contient aucun objectif quantitatif quant à l'augmentation des ventes de produits biologiques jusqu'en 2025, ce qui place les exploitations bio bernoises, ou celles qui envisagent une conversion, dans une situation d'insécurité concernant la planification de leur développement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de tonnes de denrées alimentaires biologiques de production bernoise sont-elles déclassées chaque année pour cause de surproduction (réparties par catégories : fruits, légumes, plantes aromatiques, viande, produits laitiers, œufs, etc.) ?
2. Qu'advient-il des invendus de produits biologiques issus de production bernoise (répartis par catégories : déclassement dans les autres canaux, biogaz, compost, alimentation animale, gaspillage alimentaire, etc.) ?
3. À quel montant s'élève la valeur des produits biologiques déclassés et le préjudice économique subi par les agricultrices et les agriculteurs bio du canton de Berne ?

Réponse du Conseil-exécutif

Au cours de la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a arrêté un crédit d'objet destiné à financer le projet « Offensive bernoise bio 2025 » (ci-après OBB 25). Se focalisant sur le développement des ventes, ce dernier a pour objectif d'augmenter la plus-value dans le secteur agricole tout en valorisant les produits biologiques bernois. Il soutient donc les initiatives autour de la commercialisation, de l'établissement de nouveaux modèles d'affaires et de l'exploitation de nouveaux canaux de distribution. L'OBB25 n'est en revanche pas axée sur la conversion d'exploitations supplémentaires à l'agriculture biologique.

Aucun calcul définitif de la création de valeur par le secteur bio bernois n'a été effectué à ce jour. Il est donc peu pertinent de fixer un objectif de croissance en termes de pourcentage. Cependant, chacun des sous-projets de l'OBB25 est pourvu d'indicateurs quantitatifs afin de garantir un pilotage axé sur les objectifs et de pouvoir évaluer la concrétisation du projet. Ces indicateurs font partie intégrante du processus de reporting régulier aux responsables du projet ainsi qu'à la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement.

Il n'est pas possible de présenter des données chiffrées détaillées pour le canton en réponse aux questions posées, car elles ne sont pas recensées sous cette forme. L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) s'est donc mis en relation avec Bio Suisse, la fédération faîtière de l'agriculture biologique. Parmi ses tâches essentielles, Bio Suisse est chargée de veiller à la transparence du marché, afin que l'offre et la demande s'équilibrent. Bio Suisse ne recueille aucune donnée à l'échelon des cantons. Il est toutefois possible d'appliquer au canton de Berne les conclusions tirées des données nationales, puisque ce dernier présente à plus d'un titre une répartition des structures agricoles comparable à celle de la moyenne suisse. Les informations de nature quantitative et qualitative reçues de Bio Suisse constituent ainsi le fondement des réponses qui suivent.

Question 1

D'après Bio Suisse, le déclassement de denrées alimentaires bio en denrées conventionnelles est opéré de temps en temps en cas de surproduction soudaine, en raison par exemple des conditions météorologiques. Comparée à la production usuelle, la production bio ne contribue pas plus significativement au gaspillage alimentaire, selon Bio Suisse. Étant donné que la part de production bio reste encore toute relative dans de nombreux groupes d'aliments, les excédents bio sont comparativement moins importants et, en règle générale, le marché conventionnel peut les absorber. La plupart des cas de déclassement dont Bio Suisse a connaissance découlent du fait que la quantité convenue dans les contrats de culture conclus entre les cheffes et chefs d'exploitation et leur clientèle (grossistes, détaillantes et détaillants, etc.) a été dépassée. D'après les indications de Bio Suisse, presque aucun produit bio n'a été déclassé en 2020 et en 2021, car ceux-ci étaient très recherchés, et les conditions météorologiques ont maintenu

le rendement à un niveau relativement bas. Bio-Suisse ne se rallie pas à l'affirmation selon laquelle l'offre en produits bio dépasse souvent la demande. Au contraire, face à l'importance de cette dernière, la fédération recherche de nouvelles exploitations susceptibles de passer à la production biologique, en particulier de viande de bœuf et de grandes cultures. Le marché du bio a par ailleurs augmenté de presque 4 pour cent en 2021 et sa part de marché est passée à 10,6 pour cent¹. Le Bulletin du marché pour 2022 édité par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) considère ce marché comme étant en croissance, malgré un certain ralentissement observé². D'après l'OFAG, un potentiel de croissance serait particulièrement exploitable dans le domaine de la consommation hors domicile. L'OFAG prédit aussi un potentiel supplémentaire de demande et de croissance si les produits bio venaient à être plus attrayants du point de vue du prix.

Les chiffres demandés concernant le canton de Berne ne sont pas connus. Pour ce qui est du marché et du phénomène du déclassement pour certains groupes de produits, Bio Suisse pose le constat suivant :

- Environ 20 pour cent de la production maraîchère suisse est bio. Un maximum de 0,5 pour cent de cette catégorie est déclassé.
- La production de lait bio augmente dans la même mesure que sa valorisation. La quantité de lait bio transformé a connu une hausse de six pour cent en 2020 pour totaliser 244 millions de kilos. La valorisation du lait bio se situe toujours quelque peu en dessous de la production. En effet, une partie du lait bio produit est déclassé pour être transformé en produits laitiers conventionnels notamment dans les fromageries, les exploitations d'estivage et dans les zones isolées. Ces quinze dernières années, l'écart entre la production bio et la vente bio s'est réduit, passant de 26 à dix pour cent.
- Le marché des produits issus des grandes cultures s'est stabilisé grâce à la hausse de la consommation de produits bio constatée ces dernières années et en raison des pertes de récolte dues à la météo en 2021. Les stocks sont quasiment épuisés, et des surfaces supplémentaires sont recherchées pour presque tous les types de cultures.

Question 2

Ces chiffres ne sont recensés ni au niveau cantonal, ni au niveau national. L'analyse circonscrite effectuée par l'Office fédéral de l'environnement sur l'utilisation de la biomasse dans l'agriculture ne distingue pas entre les denrées alimentaires bio et conventionnelles³. Cependant, il en ressort qu'en cas de surproduction à court terme, le déclassement est toujours préférable à l'élimination (gaspillage alimentaire). Par ailleurs, même avec une planification de l'offre et de la demande très rigoureuse, il n'est jamais totalement possible d'éviter les excédents. D'après Bio Suisse, de nombreuses productrices et producteurs vendent dans leurs propres magasins sur leur exploitation des produits encore consommables mais pas adaptés à la commercialisation par les détaillantes et détaillants. Une partie de ces produits sont aussi donnés à des institutions, telle que Table suisse. Lorsque ceci n'est pas possible, les produits bio sont revalorisés comme fourrage ou récupérés dans des installations de compostage ou de fabrication de biogaz. La revalorisation des déchets fait peu de différence entre les exploitations bio et conventionnelles. L'agriculture bio produit toutefois un peu plus de compost.

L'OBB25 replace la valorisation judicieuse des produits au centre de ses activités. Des modèles d'affaires sont recherchés et développés de façon ciblée pour leur orientation vers les thèmes de la durabilité et du gaspillage alimentaire (par ex. réutiliser / retravailler des denrées alimen-

¹ Communiqué de presse Bio Suisse du 6 avril 2022, Le chiffre d'affaires bio dépasse les quatre milliards - Bio Suisse (bio-suisse.ch), état au 11 avril 2022.

² Bulletin du marché, mars 2022 : Consommation de bio – évolutions de la demande et contextes, Office fédéral de l'agriculture, https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Markt/Marktbeobachtung/Bio/Marktberichte/mbb_2022_03.pdf.download.pdf/mbb_2022_03_f.pdf, état au 11 avril 2022.

³ *Biomassenutzung in der Schweizer Landwirtschaft* (Utilisation de la biomasse dans l'agriculture suisse), sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, du 19.11.2017, https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/abfall/externe-studien-berichte/Food_Waste_in_der_Landwirtschaft_def_D.pdf.download.pdf/Food_Waste_in_der_Landwirtschaft_def_D.pdf, état au 11 avril 2022.

taires). Le premier sommet national du bio, Bio-Gipfel, qui s'est tenu le 4 novembre 2021, à l'initiative de l'OBB25, a donné des impulsions et marqué le coup d'envoi de campagnes de sensibilisation dans ce domaine de grande importance.

Question 3

Ces chiffres ne sont recensés ni au niveau cantonal, ni au niveau national.

Destinataire

– Grand Conseil